

23

R A P P O R T

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN AUBRION

La rue Jean Aubrion est une voie à sens unique reliant l'avenue de Strasbourg à la rue Monseigneur Pelt.

L'état dégradé de la chaussée et des trottoirs, la présence d'arbres dépérissant et mal positionnés ainsi qu'une pratique envahissante de stationnement, en raison de sa proximité avec le Lycée Robert Schuman, ont conduit à étudier un projet global de réaménagement.

Il est donc envisagé :

- de rénover le revêtement de la chaussée,
- d'élargir les trottoirs afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- de réorganiser un stationnement de 15 places (contre 41 actuellement) et une place réservée aux opérations de livraison,
- d'implanter des barrières et potelets pour éviter une pratique de stationnement anarchique sur trottoirs,
- de planter 12 arbres intégrés au stationnement pour dégager les trottoirs,
- d'enfouir les réseaux et de rénover l'éclairage public.

Le coût de ces travaux est estimé à 250 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à utiliser les marchés à commandes en cours pour ce type de travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

d'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN AUBRION

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager la rue Jean Aubrion, notamment en élargissant les trottoirs afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 250 000 € TTC, inscrits au programme d'investissement 2009,

DÉCIDE la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Jean Aubrion. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz,

CONFIE la réalisation des travaux aux entreprises titulaires des marchés en cours :

- Jean LEFEBVRE Lorraine, marché n° 070059 pour les travaux de voirie
- SPIE, marché n° 060076 pour les travaux d'éclairage public
- KEIP, marché n° 070057 pour les travaux d'espaces verts

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires sur le budget de l'exercice concerné.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON.